

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : FORMATION MISE EN PLACE DU PERMIS DU FEU

Le **permis de feu** est un document signé par la personne en charge de la sécurité dans l'entreprise. Il doit être initié avant toute **intervention de travail par point chaud**. Cette formation s'adresse donc aux responsables et au personnel affecté à ces travaux.

NIVEAU : Débutant

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une demi-journée, soit 3 heures de formation.

LIEU : Sur site ou Dans nos locaux

PUBLIC : Directeurs d'établissement des secteurs industriel et tertiaire, personnel effectuant des Travaux par Points Chauds, technicien de maintenance, agents de sécurité.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : De 1 à 8 personnes.

PRE-REQUIS : Aucun

INTERVENANT : Ghislain BOULON, formateur Prévention Sécurité.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Savoir apprécier les risques dans les opérations de **travaux par points chauds**,
- Être apte à prendre les mesures préventives avant le début des travaux par points chauds,
- Être apte à mettre en place les mesures de surveillance après les travaux,
- Être capable de remplir correctement une autorisation de travaux par points chauds.

CONTENU DE LA FORMATION :

1- Risque incendie

- Triangle du feu
- Feux couvant
- Modes de propagation

2- Travaux par points chauds

- Définition
- Procédés
- Dangers de l'acétylène

3- Permis de feu

- Intérêt à établir ce document
- Obligations et responsabilités
- Durée de validité
- Procédure opérationnelle : avant, pendant, après les travaux.

4- Partie pratique

- Étude d'un cas concret pour chaque stagiaire sur le site de l'établissement
- Élaboration d'un document « permis de feu » par le stagiaire à partir de l'étude de cas

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Pédagogie dite « de l'action ». Exposé théorique avec appui audiovisuel
Exercice pratique de rédaction du document.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une attestation de fin de stage et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site l'entreprise doit mettre à disposition :

- ✓ Une salle de réunion pour la partie théorique
- ✓ Un Tableau blanc et un Paper-board